





## VERS UNE GOUVERNANCE DÉMOCRATIQUE RENFORCÉE DANS LE SUD DE LA MÉDITERRANÉE

<b>Programme</b>	Programme conjoint Union européenne-Conseil de l'Europe « Vers une gouvernance démocratique renforcée dans le Sud de la Méditerranée » Programme Sud II
<b>Budget</b>	EUR 7,370 millions
<b>Financement</b>	Union Européenne (UE) EUR 7 M Conseil de l'Europe (CdE) EUR 370 000
<b>Durée</b>	2015 – 2017 (36 mois)
<b>Pays bénéficiaires</b>	Région Sud de la Méditerranée <sup>1</sup>
<b>Programme mis en œuvre par</b>	Conseil de l'Europe (CdE)

### Soutenir les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie dans les pays du Sud de la Méditerranée: une priorité pour le Programme Sud

Suite aux événements survenus dans le Sud de la Méditerranée depuis 2011, la question du renforcement de la gouvernance démocratique a pris une place centrale dans la région. Plusieurs pays du Sud de la Méditerranée ont ainsi entamé des chantiers de réformes structurelles majeures, visant à établir de nouveaux cadres constitutionnels et législatifs, à mettre en place de nouvelles instances démocratiques de gouvernance et à protéger et à promouvoir les droits de l'homme, l'État de droit et les valeurs démocratiques.

1. Algérie, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Libye, Maroc, Autorité Nationale Palestinienne, Tunisie (la coopération bilatérale entre l'UE et les autorités de la Syrie est suspendue depuis 2011)

Le Partenariat mis en place entre le Conseil de l'Europe, l'Union européenne et les pays du Sud de la Méditerranée dans le cadre du Programme Sud a permis, depuis 2012, d'accompagner des processus de réforme démocratique dans le voisinage méridional de l'Europe tout en répondant à la demande de pays partenaires dans la région. Ce soutien s'articule autour d'expertises législatives dans les domaines de compétence du Conseil de l'Europe, de renforcement des capacités institutionnelles et de coopération régionale accrue autour des valeurs universelles des droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie, qui sont au cœur du mandat du Conseil de l'Europe, la plus ancienne organisation internationale en Europe. Le Programme Sud s'appuie également sur la Politique européenne de Voisinage de l'Union européenne ainsi que sur la Politique du Conseil de l'Europe envers ses régions voisines<sup>2</sup>. Cette dernière prévoit d'une part un cadre pour un dialogue politique entre les pays concernés et le Conseil de l'Europe, et d'autre part un cadre de coopération entre le pays concerné et le Conseil de l'Europe, en concertation avec d'autres partenaires et bailleurs de fonds internationaux.

### Un engagement renouvelé en faveur de la gouvernance démocratique dans le cadre du Programme Sud II

Sur la base des résultats du Programme Sud I (2012-2014) et des demandes des pays partenaires, le Conseil de l'Europe et l'Union Européenne ont renouvelé en 2014 leur engagement pour accompagner les processus de consolidation démocratique dans les pays du Sud de la Méditerranée.

La deuxième édition du Programme Sud (2015-2017) vise plus particulièrement à :

- ▶ soutenir les processus constitutionnels dans les pays du Sud de la Méditerranée et l'élaboration de nouveaux cadres législatifs. Cet appui concerne également l'établissement et le fonctionnement des institutions indépendantes de protection et promotion des droits de l'homme et des structures de gouvernance démocratique ;
- ▶ promouvoir la création et la consolidation d'un espace juridique commun entre l'Europe et le Sud de la Méditerranée sur la base des conventions du Conseil de l'Europe et autres normes européennes et internationales;

2. [https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=SG/Inf\(2011\)7&Language=lanFrench&Ver=rev2&Site=CM&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogg ed=FDC864](https://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=SG/Inf(2011)7&Language=lanFrench&Ver=rev2&Site=CM&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogg ed=FDC864)

- ▶ favoriser la coopération régionale dans les domaines des droits de l'homme, de l'État de droit et de la démocratie, par l'intermédiaire de la création et de l'accompagnement de réseaux formels et informels entre l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée, ainsi qu'au sein de cette région.

### Un programme de coopération flexible et dynamique, axé sur la demande, les priorités et les spécificités des pays partenaires

Le Programme Sud II se construit autour d'objectifs stratégiques de long terme. Sa flexibilité lui permet de répondre de manière efficace aux nouveaux défis et soutenir de nouveaux axes de réformes dans le Sud de la Méditerranée. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe s'attache également à développer des synergies avec l'Union européenne et d'autres organisations internationales travaillant dans le domaine de la gouvernance démocratique dans la région.

Des bureaux opérationnels ont été établis par le Conseil de l'Europe à Rabat et à Tunis, qui ont joué depuis leur ouverture un rôle de premier plan dans la mise en œuvre des activités du Programme dans ces deux pays. Les bureaux contribuent notamment à une meilleure coordination des activités de coopération avec les autorités nationales, les Délégations de l'Union européenne et les autres donateurs internationaux présents sur le terrain.

L'appropriation par les parties prenantes nationales est au cœur du Programme Sud II. Des Comités de Pilotage bilatéraux et régionaux, réunissant des représentants des pays partenaires, du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, évaluent et guident la mise en œuvre du Programme.

### Un programme régional pour le Sud de la Méditerranée

Le Programme Sud II travaille spécifiquement avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie, ainsi qu'avec d'autres pays du Sud de la Méditerranée, en apportant des expertises ponctuelles, en fonction de leur demande, et dans le cadre d'une coopération régionale sur des thématiques liées aux droits de l'homme, à l'État de droit et la démocratie. Par ailleurs, le Programme vise une implication progressive d'autres pays de la région dans les réseaux formels et informels du Conseil de l'Europe.